



Municipalité de Notre-Dame-des-Monts

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marcelle Pedneault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, qu'il y aura séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts le lundi 4 juin 2018 à 19h15, à la salle de l'Âge d'or, au 17 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Régulariser les dimensions d'un lot ayant été loti avec une profondeur de 67,16 mètres alors que l'article 4.5 du règlement de zonage numéro 228-36 actuellement en vigueur prescrit une profondeur moyenne minimale de 75 mètres pour un lot non partiellement desservi et en bordure d'un cours d'eau.


Régulariser la superficie d'un lot ayant été loti avec une superficie de 1530,2 mètres carrés alors que l'article 4.5 du règlement de zonage numéro 228-36 actuellement en vigueur prescrit une superficie minimale de 2,000 mètres carrés pour un lot non partiellement desservi et en bordure d'un cours d'eau.

Identification du site concerné :

Un terrain situé au 33-1, rue Notre-Dame (lot 128-2 du Cadastre du Canton de De Sales).

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018.

Donné à Notre-Dame-des-Monts, ce 22 mai 2018.


Marcelle Pedneault
Directrice générale